

# LE CONSENTEMENT AU TRAITEMENT

donne au dentiste le pouvoir de procéder au traitement et l'assurance que le patient prend une décision éclairée et volontaire qu'il a la capacité de prendre

## POURQUOI AVEZ-VOUS BESOIN DU CONSENTEMENT AU TRAITEMENT?<sup>1</sup>



### JURIDIQUE

Le traitement peut seulement (sauf en cas d'urgence) se produire avec un consentement. En l'absence de consentement, il peut y avoir des conséquences juridiques (p. ex. voies de fait, négligence).



### ÉTHIQUE

Le consentement incarne le principe de l'autonomie et permet au patient de décider du traitement ou des soins qu'il reçoit.



### PROFESSIONNEL

Il y a incompétence lorsqu'un traitement est administré sans consentement.

<sup>1</sup> Le traitement est défini comme tout ce qui est fait à des fins thérapeutiques, préventives, palliatives, diagnostiques, esthétiques ou autres liées à la santé.

## QUELLES MESURES DEVEZ-VOUS PRENDRE EN TANT QUE DENTISTE?

### SOINS Avez-vous décrit :

- ✓ La nature du traitement?
- ✓ Les différentes options?
- ✓ Les avantages attendus?
- ✓ Les frais pertinents?
- ✓ Les risques et effets secondaires?
- ✓ Les conséquences de l'ABSENCE d'un traitement?

### CAPACITÉ Le patient :

- ✓ Comprend-il les renseignements pertinents au traitement et la décision qu'il doit prendre?
- ✓ Comprend-il les conséquences de la décision ou de l'absence de décision?
- ✓ Dans la négative, avez-vous communiqué avec le subrogé du patient en suivant la hiérarchie suivante?
  1. Tuteur de la personne
  2. Mandataire
  3. Représentant personnel
  4. Conjoint/partenaire
  5. Enfant, parent ayant la garde ou SAE
  6. Parent ayant le droit de visite
  7. Frère/sœur
  8. Tout autre proche

### COMMUNICATION Vous êtes-vous demandé :

- ✓ Qu'est-ce qu'une personne raisonnable voudrait savoir dans ces mêmes circonstances?
- ✓ Quelles sont les circonstances ou préoccupations particulières qui revêtent une importance particulière pour ce patient?
- ✓ Avez-vous consigné la discussion sur le consentement?

## OÙ POUVEZ-VOUS OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS?<sup>2</sup>

Norme de pratique sur le consentement au traitement de l'Ordre



<sup>2</sup> Cette infographie se veut une référence pratique. Veuillez consulter la norme pour obtenir des renseignements complets.